Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 382

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine public

382

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 382 4 novembre 1976
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
René Duboux
Pierre Moor

Transparence

Donc Givaudan/Roche se plaint : les autorités provinciales milanaises auraient publié des informations tendancieuses sur les démêlés d'ICMESA avec les pouvoirs publics italiens au chapitre de la destruction des déchets toxiques. La documentation réunie par les représentants des victimes de Seveso prouveraient que dès 1957 les rejets de l'usine de Seveso empoisonnaient gravement les eaux du torrent Certesa et que, depuis lors, malgré la mise en activité de divers systèmes d'épuration, l'eau du torrent restait dangereuse... et pas seulement à la consommation ! Face à ces assertions, Givaudan se retranche, « grosso modo », derrière le fait qu'une station d'épuration biologique devait entrer en service en 1977, et satisfaire ainsi aux normes les plus sévères de la législation italienne en la matière.

Voilà des précisions techniques qui calmeront peut-être les esprits ! Ce qui frappe pourtant, c'est que sur le fond du problème, ni Givaudan, ni sa « maison-mère » ne se sont, malgré des milliers de lignes publiées sur cette affaire dans toute l'Europe, jamais expliquées. Et s'il y a eu des lacunes dans une politique d'information, c'est plutôt de celles-là qu'il faudrait parler.

Ce mois encore, un exemple patent de ces mots qui s'ajoutent les uns aux autres sans éclairer le moins du monde la tragédie de Seveso. M. A.W. Jann, président et délégué du conseil d'administration d'Hoffmann-La Roche, répond aux questions du rédacteur du « Mois économique et financier » publié par la Société de Banque Suisse, une publication peu suspecte de trahir les propos recueillis de la bouche d'un des PDG helvétiques les plus importants.

Un interview de trois pages qui tombait bien pour Hoffmann-La Roche, après ses déboires récents concernant le valium et le librium, entre autres. Eh bien, M. A.W. Jann, à propos de Seveso, ne daigne s'exprimer que sur deux points, déjà développés à loisir depuis des mois, à savoir l'excellence de la couverture du groupe d'une part, et d'autre part les incertitudes liées à la production en chimie. Ces quelques lignes méritent d'être rapportées « in extenso » :

— Les assurances : « Comme d'autres sociétés de cette branche, Hoffmann-La Roche est bien assurée. Il faudra cependant encore un certain temps pour déterminer l'ampleur des dommages et la part qui sera finalement couverte par les prestations d'assurance. Mais nous ne pensons pas que cet accident aura une influence négative importante sur les résultats du groupe ».

— La chimie : « Ces événements ont mis en évidence les dangers que renferme le monde technique en général et la chimie en particulier. Dans la chimie les accidents ont quelque chose de particulièrement inquiétant, car le non-chimiste — et j'en suis aussi — a de la peine à se retrouver dans ce monde abstrait et à s'imaginer ce qui s'est vraiment passé. Heureusement que les conséquences d'accidents sont rarement aussi importantes qu'à Seveso. A cela s'ajoute que dans le cas de Seveso, les répercussions, si graves soient-elles, ont été nettement exagérées en raison du climat d'incertitude générale. On a même fait des comparaisons avec la bombe atomique d'Hiroshima. Mais il ne sert à rien de perdre le sens des proportions. Cet événement nous enseigne que nous devons redoubler de prudence et poursuivre encore plus énergiquement la vérification de tous les procédés de fabrication en vue de la protection de l'environnement ».

Punkt schluss ! La leçon en bref : encore mieux s'assurer et tenter de se garder encore mieux contre cette mystérieuse chimie-qui-n'a-pas-fini-de-faire-des-siennes. A part cela...

— Le rédacteur de la SBS : « Avez-vous dû interrompre la fabrication d'un autre produit à la suite de l'accident de Seveso ? »
— M. A.W. Jann : « Non ».